

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 28 AOUT 2017, A TRAVERS, SALLE DE L'ANNEXE

Présidence : Mme Christiane Barbey (UDC)

La présidente ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation.

1. APPEL

La présidente demande à la chancière-adjointe de bien vouloir procéder à l'appel, cette dernière précise que seuls 40 membres ont été convoqués, puisque le siège de Mme Di Paolo est en cours d'être repourvu. La présidente souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres du Législatif qui assistent à leur première séance de la législature, soit MM. Jean-Noël Bovard, Jean-Philippe Franel et Sokol Mehmetaj.

Présents : 36 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschmann ; Malo Bortolini ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Francly Dumont ; Jean-Philippe Franel ; Hans Peter Gfeller ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Antoinette Hurni ; Alexandre Toimil ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Loris Vuilliamenet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Thierry Ray ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Paul-André Matthey-Doret ; Sokol Mehmetaj et Frédéric Schlosser
- *Indépendant* : Manfred Neuenschwander.

Excusés : 4 membres – Johana Eidam Vautherot (PLR), Mme Sylvia Schülé (UDC), M. Laurent Kramer (UDC), Niels Rosselet-Christ (UDC) ainsi que le chancelier, M. Alexis Boillat.

Les 5 conseillers communaux, la chancière-adjointe Mme Caroline Gaspar, Mme Valérie Marquis, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 27 spectateurs sont présents.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2017
4. Election d'un membre au Conseil communal suite à la démission de M. Thierry Michel
5. Nominations
 - a) d'un membre à la Commission des règlements suite à la démission de M. Ion Karakash
 - b) d'un membre au Conseil d'établissement scolaire suite à la démission de Mme Caroline Di Paolo
6. Communications du Conseil communal
7. Motions, propositions et projets d'initiatives communales

8. Résolution urgente du parti socialiste du Val-de-Travers « Oui au projet de Nouvel Hôtel Judiciaire »
9. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, la présidente considère ce dernier comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

La présidente indique avoir reçu une copie des arrêtés de proclamation de MM. Jean-Noël Bovard, Jean-Philippe Franel et Sokol Mehmetaj au Conseil général en remplacement de MM. Ion Karakash, Alfred Bigler et Loïc Frey, démissionnaires. Elle tient ces documents à disposition des membres qui désireraient les consulter.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2017

M. Thierry Ray (Les Verts) fait remarquer qu'au milieu de la page 145, au niveau de la deuxième puce, il a dû manifester y avoir un problème de copier-coller. Les termes corrects de M. Ray étaient : « *Inciter de nouvelles entreprises créatrices d'emplois locaux et respectueuses des paysages et de l'environnement.* »

Le procès-verbal ainsi amendé est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL COMMUNAL SUITE A LA DEMISSION DE M. THIERRY MICHEL

Avant de passer à cette élection, la présidente laisse préalablement la parole à M. Thierry Michel.

M. Michel (cc) s'exprime ainsi : « *Ce n'est pas sans émotion que je prends une dernière fois la parole au Conseil général. Et j'ai le plaisir de le faire dans un village qui ne m'est pas totalement inconnu, Travers étant en effet mon village d'origine. Le 30 septembre, je mettrai un terme à 17 ans de politique. Je m'étais engagé à l'époque, emporté par la vague des années 90 de ceux qui avaient la conviction qu'il valait mieux se prendre en main, d'être acteur du changement plutôt que spectateur. J'aurai participé à huit élections au total pour un an au Conseil général de Boveresse, huit ans au Conseil communal de Boveresse, six ans au Grand Conseil et neuf années passées à l'Exécutif de Val-de-Travers. Le temps sera venu pour moi de passer le témoin et de relever de nouveaux défis selon une devise qui est chère à l'endroit où je vais aller : « Servir et disparaître ».*

Je remercie la population, le Conseil général et les membres du PLR pour leur confiance et pour m'avoir donné l'occasion de mener cette expérience unique, tant elle fut passionnante, variée et enrichissante. J'ai rencontré des personnes exceptionnelles. Politiques, entrepreneurs, membres du personnel communal, membres des sociétés locales, des personnalités qui font notre région au quotidien et qui la font avancer.

Lorsque vient le temps de faire un bilan, il faut être modeste. Il faut l'être d'autant plus que, comme toute entreprise, l'action politique ne peut pas être une œuvre individuelle. De mes collègues du Conseil communal, je retiendrai un cadre de travail convivial avec le souci permanent de vouloir faire comme il faut. Ensemble, nous avons appris de nos erreurs, suivant en cela une citation de Winston Churchill : « Un bon politicien est celui que est capable de prédire l'avenir et qui, par la suite, est également capable d'expliquer pourquoi les choses ne se sont pas passées comme il l'avait prédit. » La force d'une équipe réside dans le plaisir de travailler ensemble et la loyauté de ses membres, que mes collègues du Conseil communal en soient ici remerciés.

Toute ma reconnaissance va également au personnel communal pour son admirable engagement, sa disponibilité, sa compétence et sa motivation sans faille au profit de notre région. Je relève l'honneur qui a été le mien d'avoir collaboré avec eux à la mise en place d'une multitude de projets qui ont impliqué de nombreuses personnes qui ont travaillé dur, à tous les niveaux. Des personnes,

dont certaines sont devenues des amies, qui ont su faire preuve de persévérance et de souplesse. C'est pourquoi j'ai beaucoup de reconnaissance envers ceux qui m'ont accompagné durant ces neuf années. Je ne peux malheureusement pas tous les citer tant ils sont nombreux. Je voudrais néanmoins évoquer les personnes présentes ce soir, que nous pouvons considérer comme faisant partie du « premier cercle » : Maria, Mascia, Nicole, Céline, Valérie, Caroline ainsi que Andy, Patrick et Laurent. Ce sont des personnes qui travaillent dans l'ombre, la région leur doit beaucoup.

A titre privé, je voudrais également remercier ma compagne Laure pour sa compréhension, sa force et sa patience qui ont compensé mes absences physiques et, par moment vous dirait-elle, cérébrales.

Les deux premières législatures ont été marquées par le regroupement de neuf administrations et huit structures intercommunales. De nombreuses économies structurelles ont été réalisées afin de garantir la viabilité du coefficient fiscal qui a diminué en moyenne de six points d'impôts par rapport aux anciennes communes. Notre commune est aujourd'hui armée pour faire face aux défis qui l'attendent. Malgré des années difficiles, les fondements de notre région restent solides. Ils reposent sur le savoir-faire de nos entreprises et sur la formation professionnelle, ainsi que sur des valeurs de travail, de qualité et de convivialité.

Pour assurer le développement de notre région, il est nécessaire que les membres de nos autorités voient le monde tel qu'il est réellement. Nous vivons dans un monde en perpétuel mouvement. Si nos autorités et nos administrations n'arrivent pas à s'adapter à la réalité, elles s'exposent à perdre une forte crédibilité et la confiance de la population. Nous devons le faire en tirant à la même corde et en évitant de verser dans le piège du populisme, car les solutions simples à des problèmes complexes n'existent pas.

Chacun doit y mettre du sien : s'engager comme sapeur-pompier au SDIS, être actif dans une société locale ou nous impliquer en politique, c'est tout cela qui contribue à faire avancer notre région. C'est avec la participation de tous que Val-de-Travers réussira son avenir. A ce sujet, lorsque j'étais président de commune, certains d'entre vous savent que j'avais pris pour habitude de terminer mes interventions par la même citation. N'étant ni un littéraire, ni un philosophe, mais un simple juriste, je citais l'article 6 de notre Constitution fédérale, acceptée par le peuple et les cantons suisses :

« Toute personnes est responsable d'elle-même et doit contribuer selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'Etat et de la société. »

Je vous remercie pour votre confiance, longue vie à Val-de-Travers et excellente continuation.

Après des applaudissements nourris de l'Assemblée, la présidente remercie M. Thierry Michel (cc) et passe la parole au président du Conseil communal.

M. Christian Mermet (cc) prend la parole en ces termes : « Il est désormais d'usage, lors du départ en cours de législature d'un Conseiller communal, de faire l'éloge de son action, et même de sa personne.

C'est un privilège qui n'est accordé qu'à ceux d'entre nous qui ont l'élégance, la générosité, de laisser leur place à d'autres avant que la charrette des nouvelles élections ne renouvelle en bloc, tous les quatre ans, l'équipe qui œuvre sous l'autorité de votre Conseil.

Ce soir, c'est de Thierry Michel dont il s'agit. J'espère qu'il est un peu inquiet car le privilège de se voir tresser des lauriers peut être aussi l'occasion d'évoquer quelques particularités, voire quelques travers (dans la vallée c'est incontournable) du membre démissionnaire.

Thierry, qui nous quitte, baigne dans la politique depuis des années. A Boveresse d'abord comme Conseiller général puis comme Conseiller communal pendant plus de huit années.

Puis à Val-de-Travers comme Conseiller communal depuis la première heure, membre de la première volée serais-je tenté de dire.

Quand je dis, depuis la première heure, je suis en dessous de la vérité : C'est l'un des cinq citoyens, qui, forts de leur élection prenant effet le 1^{er} janvier 2009, ont, depuis l'été 2008, travaillé, gouverné, le soir, la nuit, sans relâche et sans compter, sans salaire et sans cadre légal non plus d'ailleurs.

Mais depuis le 1^{er} janvier 2009, toujours dans le même dicastère, avec notamment des thèmes récurrents qui traversent ses neuf années aux affaires, les ambulances, la protection civile, la défense incendie et la sécurité de proximité et prévention incendie, des thèmes qu'il va d'ailleurs retrouver avec le nouveau défi professionnel qu'il s'est lancé, mais aussi des thèmes comme la santé et la gestion du personnel, RH pour les initiés.

Son action à Val-de-Travers c'est par exemple le regroupement des corps de sapeurs pompiers et du centre secours, la création du poste de commandant, c'est la restructuration de la protection civile, avec pour l'ensemble de ces missions une mise en valeur de la complémentarité entre professionnels et miliciens, et tout cela, magnifié au travers de la grand-messe qu'il a créée et présidée : le rapport annuel de la Sécurité.

Neuf années, ce sont aussi un service des ambulances qui s'est restructuré, avec des conditions de travail qui se sont améliorées, une centrale des ambulances nouvellement créée et parallèlement des tarifs mutualisés dans tout le canton.

Mais il est vrai que pour ce thème c'est peut-être une affaire d'hérédité : dans un passé pas si lointain, lorsque l'ambulance n'était pas encore communale mais dépendait de la Croix-Rouge du Val-de-Travers, il y avait déjà un Michel, Charles à cette époque, qui rêvait de locaux modernes et adaptés. Merci de cette constance familiale...

Mais le dicastère de Thierry, c'est aussi la Santé, la santé au travers de l'action communale pour le développement de la polyclinique de l'Hôpital, c'est la médecine de proximité avec le cabinet de groupe à Fleurier en complément des cabinets de Couvet et de Travers.

La réforme de la Police neuchâteloise, avec une nouvelle manière de facturer et quelques ajustements dans ce secteur, a pas mal occupé notre futur ex-collègue qui aura le plaisir de reprendre ce dossier depuis l'autre côté de la barrière. Nous espérons que son expérience dans le domaine de la santé lui permettra d'éviter les tentations schizophréniques liées à ce changement.

Mais nous avons confiance, son expérience dans le domaine de l'intégration, notamment au travers de l'ambitieux programme Intégraval que notre commune a développé avec la Confédération, saura le guider sur le chemin délicat de son nouvel environnement.

Nous aurions pu aussi évoquer les percées dans les stratégies communales grâce à la création de la boîte à idées, mais cela nous aurait emmenés beaucoup trop loin et le temps nous est compté ce soir.

Aujourd'hui Thierry quitte la politique en tant qu'acteur, peut-être pour la retrouver demain en tant que chef de service.

Nous sommes certains que tu auras à cœur, cher Thierry, de convaincre dans tes services du bien fondé des interventions politiques.

Nous savons que tu sauras faire comprendre toute la plus-value qu'apporte le politique dans les projets que les services ont eu à cœur de développer longuement à l'interne avant de les soumettre à nos autorités.

Alors, cher Thierry, nous nous réjouissons de te retrouver dans nos échanges avec les services cantonaux, et surtout de lire les bienveillantes lettres que tu sauras adresser au Conseil communal de Val-de-Travers, notamment en réponse aux lettres et projets que tu as aujourd'hui, toi-même, préparés avec soin.

Nous te souhaitons le meilleur pour ta future carrière et bon vent. »

La présidente laisse finalement la parole à l'Assemblée.

M. Quentin Di Meo (PLR), indique qu'avant de présenter le candidat PLR, le groupe souhaite adresser un message à notre conseiller communal, Thierry Michel. Après presque 18 années de

politique active, Thierry Michel rend son tablier pour devenir chef du service de la sécurité civile et militaire neuchâtelois. Sa rigueur, son sang-froid et sa parfaite maîtrise des dossiers lui auront permis de mener et de guider son dicastère pendant plus de neuf ans. Neuf années passées au service de la population de Val-de-Travers. Un engagement reconnu de tous qui a permis à notre commune de mener à bien de grands projets, admirés dans tout le canton.

Dès lors, le groupe PLR tient à remercier Thierry Michel pour tout le travail effectué et lui souhaite plein succès dans la suite de sa carrière.

La parole n'étant plus demandée, la présidente demande au secrétaire de donner lecture de l'article 3.23 RG :

Elections et nominations **3.23** Les candidats sont annoncés au président et présentés par lui. Le suffrage accordé à un candidat ayant décliné sa candidature ou n'ayant pas été présenté avant le scrutin est nul.

²Les élections et nominations se font au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

³Après plus de deux tours infructueux, ou si le nombre des candidats ayant obtenu la majorité absolue dépasse celui des personnes à élire, un tour supplémentaire est organisé et le candidat qui a obtenu le moins de voix au tour précédent est éliminé. Il en ira ainsi de suite dans les éventuels tours suivants jusqu'à ce que le nombre de candidats ayant obtenu la majorité absolue corresponde à celui des personnes à élire.

⁴Pour le calcul de la majorité, il est tenu compte des bulletins rentrés, y compris les blancs, mais sans les nuls.

⁵L'élection tacite est réservée lorsque le nombre des candidats proposés est égal ou inférieur à celui des candidats à élire.

M. Di Meo (PLR) reprend la parole pour présenter M. Benoît Simon-Vermot au poste de Conseiller communal : « Avec entre autre un bachelor et un master de l'université de St-Gall, Benoît Simon-Vermot est au bénéfice d'une solide formation. Il a travaillé plusieurs années dans le domaine fiscal avant d'effectuer plusieurs missions à travers différents pays d'Afrique. Là, il s'est bâti une sérieuse expérience professionnelle dans les domaines tels que la gestion d'équipe, la direction, l'administration et la formation. Sa capacité d'écoute, son sens du consensus ainsi que sa capacité analytique lui permettront de remplir pleinement son devoir et sa mission à la commune de Val-de-Travers. Chacun connaît son investissement dans la région tant sur le plan politique que celui de la vie associative. Benoît Simon-Vermot a rempli plusieurs mandats à Fleurier et à Val-de-Travers et sait ce qu'une commune attend de ses élus.

En outre, nous répétons notre discours et tenons notre ligne qui était et qui est de maintenir un Conseil communal compétent et consensuel pour le bien de la commune de Val-de-Travers.

Dès lors, le groupe PLR vous recommande vivement de suivre le candidat proposé ce soir ».

M. Gabriel Cimenti s'exprime à son tour : « Comme cela était advenu il y a quelques mois, le groupe socialiste a auditionné la candidature PLR au remplacement d'un Conseiller communal en place. Durant cet entretien, qui s'est tenu jeudi soir passé, nous avons jugé que tant le profil, le cursus professionnel ainsi que les compétences de M. Simon-Vermot correspondaient aux attentes et aux besoins de notre commune. En conséquence, le groupe socialiste soutiendra M. Simon-Vermot, souhaitant au futur Conseiller communal beaucoup de plaisir et de réussite dans sa nouvelle fonction.

Le groupe socialiste en profite également pour remercier Thierry Michel pour l'ensemble de son travail ainsi que pour sa disponibilité, en mettant principalement en avant la nouvelle dynamique de

soins de proximité qu'il a su instaurer, notamment grâce à la création du cabinet de médecins généralistes ».

La parole n'étant plus demandée et aucun autre candidat n'étant présenté, la présidente propose d'élire tacitement M. Benoît Simon-Vermot au Conseil communal, ce que l'Assemblée approuve par acclamation. La présidente félicite le nouvel élu.

5. NOMINATIONS

a) d'un membre à la Commission des règlements suite à la démission de M. Ion Karakash

La présidente laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe PS, M. Gabriel Cimenti propose :

✓ M. Jean-Noël Bovard

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Bovard est élu tacitement à la CREGL et en est félicité.

b) d'un membre au Conseil d'établissement scolaire suite à la démission de Mme Caroline Di Paolo

La présidente laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe UDC, M. Frédéric Schlosser propose :

✓ M. Sokol Mehmetaj

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Mehmetaj est élu tacitement au CES et en est félicité.

6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication n'est donnée par l'Exécutif.

7. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

8. RESOLUTION URGENTE DU PARTI SOCIALISTE DU VAL-DE-TRAVERS « OUI AU PROJET DE NOUVEL HOTEL JUDICIAIRE »

« Le Conseil général de Val-de-Travers appelle à voter oui au projet du Nouvel Hôtel Judiciaire (NHOJ) le 24 septembre 2017, comme l'a fait à une majorité écrasante (97 voix contre 14) le Grand Conseil de Neuchâtel.

Assurer à nos concitoyens une justice digne du 21^{ème} siècle relève de notre responsabilité politique. Il est patent et non contesté que les bâtiments actuels ne répondent plus aux critères indispensables de confidentialité et de sécurité tant des justiciables que des professionnels. Les locaux, éparpillés sur plusieurs sites, exigus, vétustes, pas fonctionnels, sont inadaptés et péjorent l'efficacité du travail de la justice. A l'image d'autres cantons romands, Neuchâtel se doit de moderniser son appareil judiciaire et d'accorder au 3ème pouvoir les outils essentiels à son fonctionnement.

Le NHOJ est cohérent avec le projet de l'agglomération neuchâteloise « Neuchâtel Mobilité 2030 » tel que plébiscité par la population neuchâteloise en février 2016. A ce titre, la localisation du site, jouxtant la gare principale, constitue une réelle et unique opportunité.

Avec le NHOJ, des économies substantielles seront réalisées. Rénover et adapter les locaux actuels coûteront bien plus cher à long terme sans les plus-values et la pérennité qu'apporte le NHOJ. Le nouveau bâtiment répond au besoin de la justice actuelle et future, car il a été conçu pour son fonctionnement actuel et futur.

Le NHOJ est un investissement pour tous les justiciables de notre canton ! Le NHOJ assure l'avenir de notre justice ! Oui au NHOJ ! »

Signataires : Mme Sarah Fuchs-Rota, M. Pierre-Alain Devenoges, Mme Antoinette Hurni

La présidente passe la parole à Mme Sarah Fuchs-Rota (PS) afin de développer cette résolution.

Mme Fuchs-Rota (PS) prend la parole en ces termes : *« Comme le dit la résolution que nous vous présentons ce soir, le projet du Nouvel Hôtel Judiciaire a été très largement soutenu par le Grand Conseil parce qu'il répond à des nécessités de meilleure organisation de la justice neuchâteloise, de cohérence cantonale, avec des coûts finaux supportables. En effet, comment tolérer aujourd'hui qu'une victime ne puisse, en marge d'une audience, discuter avec son avocat à l'abri des oreilles indiscrètes ou du regard de son agresseur ? Comment justifier qu'une institution telle que la justice soit privée de garanties minimales de sécurité ? C'est pourtant la situation qui prévaut dans le canton depuis de nombreuses années et que le NHOJ doit venir corriger. Une situation connue des référendaires qui, instrumentalisant les tensions régionales, ont choisi de privilégier les intérêts particuliers plutôt que l'intérêt général. Pour répondre aux arguments des opposants qui mettent en cause notamment le coût et la centralisation de la justice, il s'agit là d'un investissement d'environ 50 millions de francs qui repose sur un emprunt. La charge sera bien évidemment répartie sur de nombreuses années, dont seuls les intérêts et amortissements seront répercutés sur le budget annuel. Actuellement, l'éclatement des sites et des bureaux coûte cher à l'Etat, puisque celui-ci est locataire de la majorité des sites qu'occupe la justice. Louer les locaux constitue non seulement une lourde charge pour le contribuable mais également une situation inconfortable sur le long terme, puisque l'Etat se trouve à dépendre des décisions des bailleurs. Par ailleurs, chaque site dispose aujourd'hui de sa propre bibliothèque, de ses propres fournitures. Les économies d'échelle réalisables sont évidentes. Garantie de sécurité ensuite, car au-delà des coûts qu'il engendre, l'éclatement actuel des sites ne permet pas de garantir la sécurité de chacune des audiences qui se tiennent dans le canton. Contrairement au regroupement dans un bâtiment conçu pour l'exercice de la justice et apportant des garanties pour la sécurité de tous les justiciables et du personnel judiciaire. Les opposants mettent en avant la proximité, ce qui n'est déjà plus le cas au Val-de-Travers et, de fait, il faut bien constater que la population ne se rend qu'exceptionnellement au tribunal. Une bonne justice n'est pas celle qui est rendue à 100 mètres de chez soi, mais bien plutôt celle qui est dotée des moyens suffisants pour que les dossiers soient traités rapidement et que le justiciable bénéficie d'une écoute adéquate. Pour terminer, son accessibilité reste primordiale. Le NHOJ se situera à cinq minutes de la gare de La Chaux-de-Fonds et bénéficiera d'un parking. Pour toutes les raisons ainsi évoquées, nous vous invitons à soutenir cette résolution. »*

M. Di Meo (PLR) indique que le groupe PLR est partagé et qu'aucune consigne de vote n'a été donnée. Une très grande majorité s'abstiendra ou refusera cette résolution.

Mme Fuchs-Rota (PS) explique que le laps de temps pour le dépôt de cette résolution a été très serré, ce qui a rendu impossible la prise de connaissance de l'avis des autres groupes qui semble clair ce soir. En conséquence, le groupe socialiste préfère retirer cette résolution, qui doit atteindre les deux tiers des membres présents pour aboutir, puisque le dessein d'un positionnement clair et important du Conseil général ne pourra pas se matérialiser. Le groupe PS espère cependant que les priorités sauront être mises et que les nombreux avantages du Nouvel Hôtel Judiciaire supplanteront les contre-arguments et les réticences qui pèsent beaucoup moins lourd dans la balance.

La parole n'étant plus demandée, la présidente annonce que la résolution est retirée.

13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

La présidente informe l'Assemblée que le Conseil communal ne répondra aux questions et interpellations en suspens que lors de la séance du 25 septembre prochain.

D'autre part, elle signale qu'aucune nouvelle interpellation ni question n'est parvenue à la Chancellerie.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Elle souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Elle lève la séance à 20h35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LE SECRETAIRE :

Christiane Barbey

François Oppliger

Motion en suspens :

- ✓ PLR : Participation au programme « easyvote », déposée lors de sa séance du 16 juin 2017

Interpellation en suspens :

- ✓ Indépendant : « Amendement du règlement de police en corrélation avec les nuisances de l'Aérodrome de Môtiers », déposée lors de sa séance du 16 juin 2017

Question en suspens :

- ✓ Indépendant : « Littering », déposée lors de sa séance du 16 juin 2017